



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 février 2018, le règlement no. 50 modifiant le règlement de construction no. 240 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault laquelle modification porte sur les fondations autorisées selon les recommandations d'un professionnel et que ce dernier a été approuvé lors du conseil des maires de la MRC d'Arthabaska le 22 février 2018.

Ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Daveluyville, ce 27 février 2018.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pauline Vrain', is written over a horizontal line.

Pauline Vrain
Greffière